



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2019-023

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2019

Sommaire

Préfecture

53-2019-02-23-001 - Avis de concours interne sur titres pour le poste d'un cadre de santé paramédical (1 page)

Page 3

53-2019-02-23-002 - Avis de concours professionnel au centre hospitalier de Laval (1 page)

Page 5

Préfecture

53-2019-02-23-001

Avis de concours interne sur titres pour le poste d'un cadre
de santé paramédical

Poste concerné : Cadre de santé paramédical

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Laval (Mayenne), en vue de pourvoir trois postes de cadre de santé paramédical au Centre Hospitalier de Laval :

- 1 poste filière rééducation
- 2 postes filière infirmière.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 6 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière :

- les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités,

- les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique,

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter à ce concours interne sur titres.

Ce concours comporte une seule épreuve :

Un entretien oral d'admission avec le jury visant à apprécier les motivations et aptitudes à exercer des fonctions d'encadrement. Le candidat débutera sa présentation par son parcours professionnel (5 minutes), puis par l'exposé de son rapport d'étonnement, et enfin un échange avec le jury (durée totale 30 minutes)

Les pièces nécessaires à la prise en compte des candidatures, sont

- le dossier de candidature dûment complété et signé accompagné des pièces à fournir;
- une demande d'admission à concourir,
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre,
- le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination,
- Un rapport d'étonnement en deux exemplaires originaux.

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines et retournés au plus tard dans le **délai de deux mois**, le cachet de la poste faisant foi, à compter de la date de publication du présent avis dans les locaux de l'établissement, sur le site et dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que ceux de la Préfecture de la Mayenne, au Directeur du Centre Hospitalier de Laval, service concours 33 rue du Haut Rocher – CS 91525 - 53015 LAVAL Cedex. **A noter que tout dossier incomplet et/ou non signé ne sera pas retenu.**

Le Directeur

André Gwenaël PORS

Préfecture

53-2019-02-23-002

Avis de concours professionnel au centre hospitalier de
Laval

Un concours professionnel aura lieu au Centre Hospitalier de Laval (Mayenne), en vue de pourvoir un poste vacant de Cadre Supérieur de Santé Paramédical filière infirmière.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 17 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière, les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade de cadre de santé.

A l'appui de sa demande, le candidat devra joindre les pièces suivantes :

- le dossier de concours dûment complété et signé, accompagné de l'ensemble des pièces à fournir
- une demande d'admission à concourir
- un curriculum vitae détaillé
- un état signalétique des services publics
- un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors et accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Le concours professionnel comporte :

- une épreuve d'admissibilité : elle consiste en l'examen du dossier remis par le candidat
- une épreuve d'admission : elle consiste en un entretien oral de 30 minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant 10 minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. L'entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé paramédical.

Les dossiers de candidatures seront à retirer à la Direction des Ressources Humaines et retournés au plus tard dans le **délai de deux mois**, le cachet de la poste faisant foi, à compter de la date de publication du présent avis dans les locaux de l'établissement, sur le site et dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que ceux de la Préfecture de la Mayenne, au Directeur du Centre Hospitalier de Laval, service concours - 33 rue du Haut Rocher – CS 91525 - 53015 LAVAL Cedex, auprès duquel pourront être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, la date et lieu du concours.

Le Directeur

André Gwénaél PORS